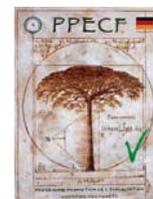




FICHE D'INTERVENTION PPECF



N° Contrat		Titre et lieu de l'intervention		Pays	
C043_C073		Audits financiers PPECF		Cameroun	
Thématique ¹					
1	Systèmes de certification	7	EFIR	13	Gestion et protection de la faune
2	Réseaux professionnels	8	Social interne	14	HVC
3	Conditions cadres gestion durable	9	Populations riveraines	15	Management
4	Partenariat au niveau paysage	10	Populations autochtones	16	Suivi-évaluation
5	Légal et réglementaire	11	Développement local	17	Hygiène, Sécurité, Santé
6	Technique aménagement	12	Environnemental	18	Formation / Coaching
				19	Traçabilité
				20	Etude / Diagnostic / Plan d'action
				21	Marketing
				22	Communication / sensibilisation
				23	Monitoring PPECF
				24	Facilitation et avis externes

Bénéficiaire(s)	Type	Prestataire(s)	Mode d'attribution
PPECF	COMIFAC/KFW/PPECF	Cabinet OKALLA AHANDA et Associés	Appel d'offre restreint et gré à gré

Montant total de l'intervention (Euro)	Financement PPECF (Euro)	Cofinancement bénéficiaire(s)	Signature (date)	Durée prévue	Durée effective
39.941,64	39.941,64	100% de l'intervention 100% des honoraires	23.02.2015	1 mois	1 mois

Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 30.01.14 à destination de 17 cabinets locaux pour la réalisation de l'audit financier du PPECF. Les quatre cabinets, inscrits à l'ONECCA et opérant selon la norme ISRS 4400, qui avaient exprimé leur intérêt et avaient déposé les documents demandés (à savoir : Cameroun Audit Conseil (CAC), FICADEX, KPMG Afrique Centrale, Okalla Ahanda & Associés) ont été contactés à soumettre une offre technique et financière suivant un Appel d'Offre restreint, lancé le 6 février 2014 pour la réalisation du premier audit financier du PPECF (exercice 2012-2013). Le cabinet Okalla Ahanda & Associés a emporté l'offre et son contrat a été reconduit par un nouveau contrat (C073, exercice 2014 et 2015) et son avenant 1 (exercice 2016-2017) pour les exercices suivants. Le montant pour chaque exercice s'élève à 9.985€. ▪ Les audits ont eu lieu en Mars 2014 (période 01.07.12-31.10.13), Mars 2015 (période 01.11.13-31.12.14), Mars 2016 (période 01.01.15-31.12.15) et en Juillet 2017 (période 01.01.16-07.17).

Principes et critères du référentiel FSC
NA
Mots clés
Audit financier PPECF, gestion comptable PPECF, Procédure comptable PPECF
Résumé de l'intervention
Réalisation de 4 audits périodiques selon les TdR suivants : L'auditeur précisera explicitement dans son rapport que <ul style="list-style-type: none"> ▪ les paiements à partir du/des fonds de disposition ont été faits en accord avec les conditions du/des contrat(s) (de prêt/de financement) correspondant(s) et la/les convention(s) séparée(s) y relative(s). Toute dépense non éligible éventuellement identifiée est à indiquer séparément ; ▪ le/les fonds de disposition a/ont été géré(s) en conformité avec les dispositions du contrat (de prêt/de

¹

Thématique principale	Thématique secondaire	Thématique tertiaire
-----------------------	-----------------------	----------------------

<p>financement) correspondant et la convention séparée y relative (y compris les conditions complémentaires de la KFW pour des paiements dans le cadre de la procédure de fonds de disposition). Cela vaut également pour des produits d'intérêts ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les dépenses sont justifiées par des preuves correspondantes et fiables. Tous les justificatifs et documents d'appui concernant les relevés de dépenses soumis en fondement des demandes de réapprovisionnement ont été rendus à sa disposition ; ▪ les relevés de dépenses audités constituent une base fiable des demandes de réapprovisionnement concernées. Il doit y avoir des liens précis entre les relevés de dépenses, les demandes de réapprovisionnement soumises à la KFW et les documents comptables ; ▪ les biens et services financés ont été attribués en conformité avec les dispositions du contrat (de prêt/de financement) correspondant et la convention séparée y relative ; ▪ des défaillances et faiblesses spécifiques ont été identifiées dans les systèmes internes et les procédures de contrôle du promoteur. Toute défaillance constatée est à indiquer séparément.
Commentaires

Principaux produits livrés, résultats enregistrés et impacts observés depuis l'intervention
Rapports d'audits
Utilité des résultats de l'intervention pour le bénéficiaire
Preuve d'utilisation des fonds en conformité avec les dispositions du contrat correspondant et la convention séparée
Utilité des résultats de l'intervention pour une autre structure / un autre concessionnaire
NA
Utilité des résultats de l'intervention pour les partenaires techniques et financiers
NA
Leçons apprises / conseils / sujets à approfondir en phase II
<ul style="list-style-type: none"> ▪ les contrats des prestataires et surtout des subventions (PEFC, PAFC, FSC, ATIBT, WWF, WCS, etc) doivent clairement préciser la qualité des livrables ; ▪ le format du rapport final (d'appuis et subventions) comme imposé en phase I à ces structures doit être revu en phase II et être plus adapté au type d'intervention. Beaucoup de redondances et d'informations peu utiles s'y retrouvent alors que des aspects plus intéressants et essentiels pour le suivi de l'utilisation des fonds et la pertinence/impact de l'appui manquent ; ▪ les rapports finaux récapitulant tout l'appui (technique et financier) doivent être contractuellement imposés aux prestataires/bénéficiaires. Il faut absolument éviter qu'un bénéficiaire ne dépose que des rapports d'avancements ou un rapport final incomplet de 2 pages pour un appui de plusieurs dizaines de milliers d'Euros ; ▪ toutes ces mesures décrites plus haut doivent être intégrées dans le manuel de procédures et validées par le bailleur ; ▪ les TdR des audits annuels devraient dans le futur non seulement prendre en compte le respect des procédures financières mais également comprendre le respect du nouveau manuel de procédures et la vérification des procédures administratives de validation des demandes d'appuis (et surtout de leurs avenants) ainsi que la vérification de l'obtention de tous les livrables lors du paiement des soldes des contrats.
Documentation disponible sur le site web www.ppecf-comifac.com
Les rapports d'audits ne sont pas postés sur le site du PPECF. Les conclusions principales se trouvent dans les rapports semestriels et le rapport final. Pour plus d'infos, veuillez vous adresser au gestionnaire du PPECF.
Autres documents en relation avec cette étude sur le site web www.ppecf-comifac.com
NA